



1. Ce matériel a été adapté de Xuanhao Chan, Luc Besançon (2008). *Safe internet buying of medicines: why and how pharmacists should help.* *European Journal of Hospital Pharmacy*, 14 (3), 61-63

Internet et les médicaments contrefaits¹

De plus en plus de gens achètent des médicaments en ligne et la tendance est croissante. Dans plus de 50 % des cas, les médicaments achetés par Internet sur des sites illégaux dissimulant leur adresse physique se sont révélés être falsifiés.

Les professionnels de santé communiquent quant aux risques et dangers d'acheter des médicaments par Internet

C'est le rôle que les professionnels de santé peuvent jouer à l'occasion de leurs interactions quotidiennes avec les patients. Il est important d'identifier les besoins et les préoccupations des patients à payer leurs médicaments et à obtenir une fourniture régulière de médicaments de qualité à des prix abordables au sein de leurs communautés. Afin d'éviter tout malentendu à propos des risques liés à l'achat de médicaments par Internet, des conseils suffisants devraient toujours être prodigués aux patients quant aux voies correctes d'achat.

Comprendre la motivation du patient

Chaque patient a ses raisons d'acheter les médicaments en ligne. Cela peut être lié à :

- **La réduction des dépenses non remboursées.** C'est particulièrement vrai pour les pays où la protection sociale est faible ou insuffisante et où les médicaments sont relativement chers. Pour ces patients devant payer de leur poche la plupart ou la totalité des médicaments, l'achat par Internet peut être perçu comme un moyen de réduire les coûts du traitement.
- **L'accès, sans prescription, aux médicaments.** C'est souvent la disponibilité sans prescription d'un médicament soumis à prescription médicale et non le prix du produit qui est un élément important pour le patient. Ceci peut perpétuer des incidents d'usage abusif ou mauvais usage de médicaments.
- **Le souhait de rester anonyme.** La réticence psychologique à discuter de questions « embarrassantes » de style de vie comme l'impuissance sexuelle et la dépression. Cependant, l'on sait peu de chose à propos de la confidentialité des informations du patient qui utilise des pharmacies illégales sur Internet.
- **L'augmentation de la gamme de traitements possibles.** L'accès aux produits ou médicaments qui ne sont pas encore autorisés dans leur pays.
- **Un accès plus large aux médicaments.** La limite géographique de l'accès du patient à une pharmacie réelle. Ceci est particulièrement évident en zones rurales où la densité des pharmacies au service de la communauté est plutôt faible et, par conséquent, la pharmacie distante du domicile des patients.

Expliquer les dangers potentiels aux patients, avec des exemples

Le message doit être « Ne prenez pas le risque d'acheter vos médicaments auprès de sources inconnues comme l'Internet. Si vous devez acheter sur Internet, assurez-vous que le site Web est celui d'une pharmacie que vous connaissez et en qui vous avez confiance ».

De plus en plus de consommateurs mieux instruits et mieux informés mettent les professionnels de santé au défi de fournir des informations précises et d'offrir des prix acceptables pour les médicaments dont ils ont besoin, même si dans certains cas, ces consommateurs peuvent obtenir les informations de sources peu fiables. Les professionnels de santé sont en mesure d'instruire les patients quant aux sources en ligne fiables en matière d'informations médicales.

Proposer des outils et des informations aux patients

Si les patients persistent à vouloir acheter leurs médicaments sur Internet, les professionnels de santé peuvent leur apprendre à vérifier les informations suivantes du site Web de l'e-pharmacie :

- Nom de la pharmacie offrant le service.
- Les adresses géographiques d'établissement de la pharmacie et ses coordonnées (n° de téléphone et fax), y compris les adresses courriel permettant de la contacter rapidement et de communiquer d'une manière directe et efficace.
- Le titre professionnel du pharmacien responsable et le pays qui l'a conféré.
- L'organe professionnel auprès duquel le pharmacien responsable est enregistré et l'autorité de tutelle correspondante (le cas échéant).
- La référence aux règles professionnelles applicables dans le pays d'établissement et les moyens d'y accéder (lien ou adresse géographique de l'organe).

